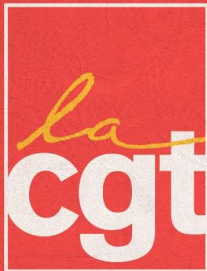


# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

## **Jeux Olympiques : avec la CGT, le droit du travail ne sera pas hors-jeu !**

Le 26 juillet 2024, les JOP vont s'ouvrir. Cela devrait être un moment de ferveur autour du sport sous toutes ses formes et avec les athlètes du monde entier.

Cet événement a nécessité la mobilisation de dizaines de milliers de salariés depuis plusieurs années pour lesquels la CGT s'est efforcée de faire valoir une organisation socialement exemplaire. Cela s'est notamment traduit pour les 30 000 ouvriers des chantiers de construction par de meilleures conditions de travail et une sécurité accrue.

Durant la période des jeux, ce sont des milliers de travailleurs qui vont contribuer à l'organisation des compétitions. Ce sont aussi des centaines de milliers dont la vie professionnelle et familiale peut être temporairement modifiée. Pour la CGT, il est essentiel que, durant cette période, le droit du travail ne soit pas hors-jeu !

Horaire de travail, télétravail, prise de congés, repos hebdomadaire... Les questions auxquelles les travailleurs peuvent être confrontés sont nombreuses.

Aussi, afin de venir en aide aux salarié-es qui en auront besoin, la CGT met en place un numéro vert (0 801 230 526) - accessible du 22 juillet au 9 août, du lundi au vendredi, de 9h à 17h - permettant aux salarié-es d'obtenir les réponses concrètes à leurs questions, en termes de droits du travail, et de signaler toutes les violations aux droits des travailleur-ses et de leur représentant-es. Un dispositif qui nous permettra d'agir rapidement et d'alerter directement les instances concernées.

Ce numéro vert complète une veille sociale déjà mis en place par la CGT avec notamment [une Foire aux questions](#) et les adresses de nos points d'accueils sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr).

Nous le redisons : cette grande fête que représente les JOP ne doit pas se faire au détriment des droits des travailleur-ses mobilisé-es pour l'événement.

La CGT sera aux côtés des salarié-es afin de leur permettre de s'organiser, de revendiquer et d'améliorer leurs conditions de travail.

Montreuil, le 16 juillet 2024